

Département de  
Loire-Atlantique

Arrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze,  
Le quatre novembre, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, FRAUX, ALLANIC, CHESNEAU, RUSSELL, POUSSET, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, CHUPIN, CORNETI, BELLIOU, DUBOIS, ROBIN, TRICHET.

Date de convocation

29 octobre 2015

A l'exception de :  
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.  
Madame CARNAC a donné pouvoir à Monsieur BELLIOU.  
Madame BERTHELIER a donné pouvoir à Monsieur ROBIN.

Date du  
Conseil Municipal

04 novembre 2015

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur SAILLANT est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### 10/ EXERCICE 2016 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2016

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Présents---- 30

Votants ----- 33

RAPPORTEUR : Monsieur POUSSET, conseiller municipal délégué

#### EXPOSE :

En amont de l'adoption du budget primitif par le Conseil Municipal, conformément à l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, un débat doit être organisé. Portant sur les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités affichées dans le budget primitif, c'est l'occasion d'exprimer la stratégie financière de la collectivité.

Véritable acte de démocratie participative, le débat d'orientations budgétaires (DOB) est également le moment opportun d'exposer et partager les éléments de contexte qui président à sa construction.

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

Le présent rapport s'attachera à mettre en exergue des éléments factuels, résultant de choix locaux mais aussi nationaux. La prise en compte de ces aspects permettra d'identifier une tendance sur les orientations, en termes d'autofinancement et d'endettement en particulier.

Publié le :

Certifié exact,  
Le Maire,

La poursuite du plan de redressement des finances publiques, dans un contexte économique et social contraint, appelle à la plus grande prudence, quant aux anticipations de financement de la part de l'Etat. Cette crainte est d'autant plus forte que la réforme de la dotation globale de fonctionnement va être mise en œuvre en 2016, avec peu ou pas de concertations avec les élus locaux. Pour des collectivités comme Pornichet ou plus largement la CARENE, les conséquences financières ne devraient pas être neutres.

Jean-Claude  
PELLETEUR

Depuis 2014, l'équipe municipale s'astreint à respecter une philosophie forte : l'anticipation. Dès 2013, des spécialistes des finances publiques mettaient en garde les collectivités d'évaluer finement chacune des composantes de leur budget, y compris pour celles bénéficiant d'une situation financière saine.

Concrètement, la commune de Pornichet a engagé avec l'ensemble des élus et agents communaux une réflexion conjointe dans la rédaction d'un plan de progrès.

Les effets seront observés dès 2015 et confirmés dans les orientations budgétaires pour 2016.

En somme, le présent rapport va répondre à quatre questions fondamentales :

- Quel est le contexte national et ses conséquences pour la ville et son territoire ?
- Quelles sont ou pas les marges de manœuvre de la collectivité ?
- Quelles sont les perspectives pour le budget 2016 et au-delà ?
- Dans quelle mesure la commune pourra s'inscrire dans la nécessité de soutenir l'économie, à travers un cycle d'investissement à adapter ?

## I – CONTEXTE NATIONAL ET EUROPEEN

### A. Le contexte macro-économique

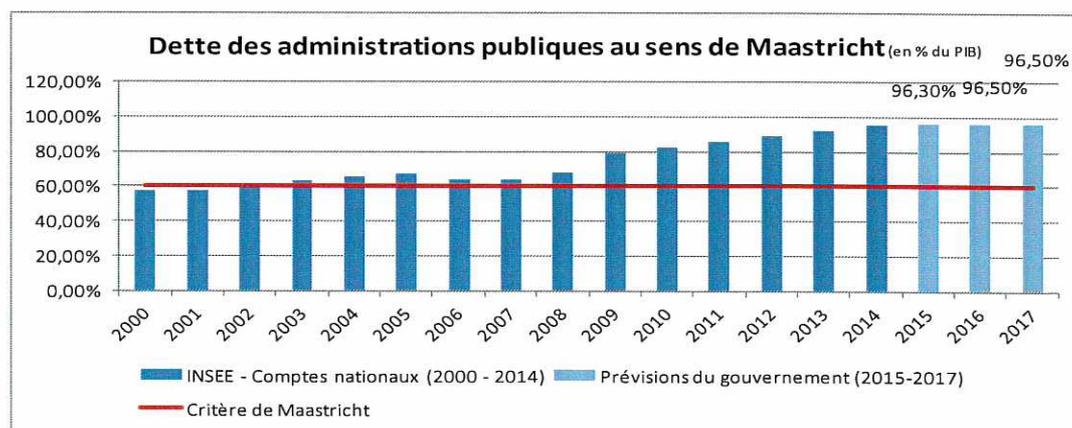
#### a. Côté Monde et Europe :

La croissance mondiale atteindrait 3.2 %, contre 3.3 % en 2014, ce qui est décevant pour les économistes. Cela résulte d'une économie américaine en retrait, d'une économie chinoise poursuivant sa décélération, et des difficultés rencontrées par certains grands pays émergents.

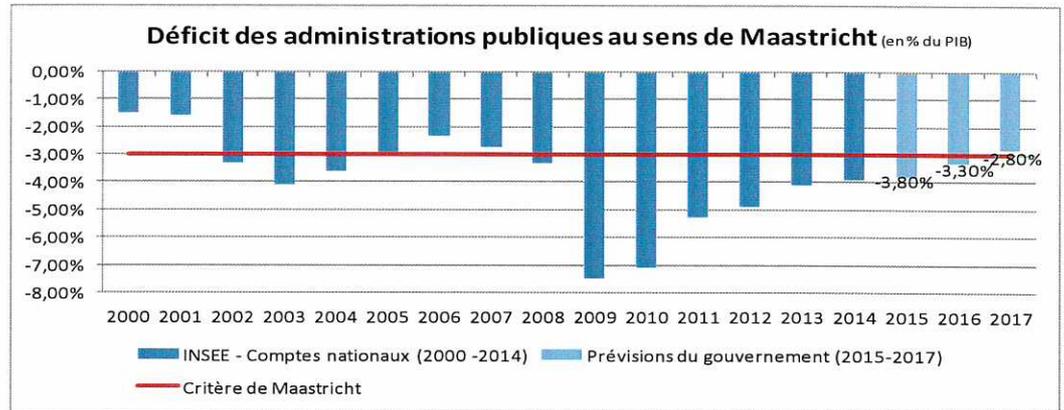
Dans ce contexte international en demi-teinte, la situation en zone euro semble s'améliorer sous l'effet positif de la chute du prix du pétrole, la dépréciation de l'euro soutenant les exportations, la faiblesse des taux d'intérêts. La détente observée sur les politiques budgétaires devrait accentuer cette légère reprise. Un plan de relance de l'investissement devrait avoir un effet positif sur le secteur privé (plan Juncker). Les économistes anticipent ainsi une progression du PIB de la zone euro de 1.4 % (contre 0.9 % en 2014).

#### b. Côté France : Des indicateurs qui peinent à repartir

Bien que le graphique illustre une rupture dans la trajectoire d'accroissement de la **dette publique**, aucune inflexion n'est observée : 96.5 % en 2016 contre 95.6 % constatés en 2014.



Plan d'économies de 50 milliards d'euros sur 3 ans, légère reprise de la croissance (1 % en 2015 et 1.5 % en 2016), anticipation d'une reprise du pouvoir d'achat des ménages, hausse de l'emploi marchand, ... autant d'indicateurs aux effets favorables sur le **déficit public**. Le Gouvernement anticipe un retour progressif sous la barre des 3 % dès l'exercice 2017.



Les efforts à produire pour le retour à une situation financière sereine, puis saine, sont encore importants. C'est dans cet objectif que le projet de loi de finances pour 2016 a été bâti, avec le maintien de la participation de tous les acteurs de la dépense publique au respect des critères de Maastricht notamment.

## B. Un projet de loi de finances pour 2016 tourné vers les économies

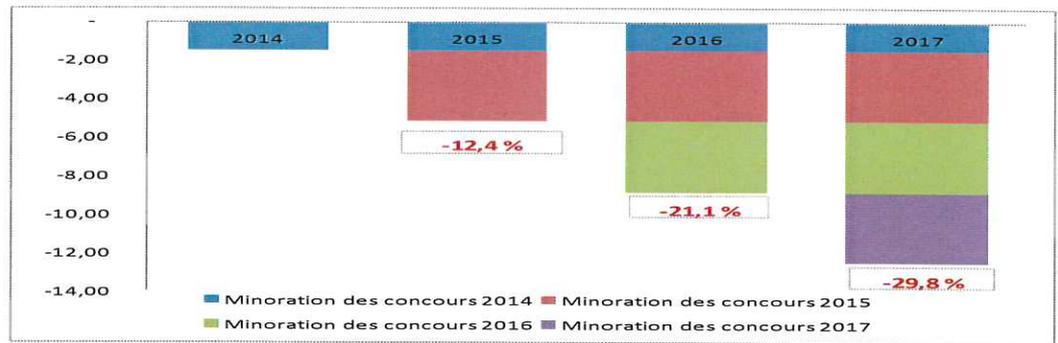
Le projet de loi de finances pour 2016, actuellement en cours d'examen devant le Parlement, comporte des articles à destination des collectivités territoriales (régions, départements, communes et intercommunalités), aux incidences non négligeables.

Bien que le projet de loi de finances pour 2016 semble confirmer les engagements pris par le Gouvernement auprès de l'Europe notamment, de réduire le déficit public, il convient de soulever le point de vigilance formulé par le Haut Conseil des finances publiques. Ce dernier regrette que *"beaucoup de nouvelles dépenses aient été annoncées pour le budget de l'Etat, sans que les économies prévues pour les financer aient été portées dans leur intégralité."*

### a. Des concours financiers en baisse, mais aux périmètres élargis !

Tout d'abord, contrairement aux demandes des associations d'élus locaux, le projet de loi de finances intègre la **réforme de la dotation globale de fonctionnement** (DGF), avec comme principe fort, la territorialisation du financement. Ainsi, l'enveloppe sera désormais établie à l'échelle intercommunale, avec une prise en compte des charges de centralité supportées par les communes centres. La plus grande vigilance sera de mise sur les conditions d'attribution et de reversement de la DGF.

L'Etat poursuit son plan de réduction de 50 milliards d'euros sur la période 2015-2017, avec une nouvelle **diminution des concours financiers de 3.7 milliards d'euros**, malgré les demandes répétées des Associations des Maires de France de revoir la répartition de l'effort demandé aux collectivités. A ce jour, la loi de programmation pluriannuelle limite cet effort à la période 2015-2017. Pour autant, l'amélioration pénible des indicateurs, notamment les critères de Maastricht, peut laisser craindre une révision courant 2017, portant la contribution des collectivités territoriales au-delà des 28 Mds€ déjà programmés.



La **péréquation** demeure un objectif fort dans la répartition des concours financiers de l'Etat, dont le financement est assuré à l'intérieur de l'enveloppe à répartir. A noter un ralentissement dans la progression du fonds de péréquation intercommunale avec la création d'un palier supplémentaire, limitant la progression à + 30 % par rapport à 2015. Dès 2017, ce prélèvement représentera 2 % des recettes fiscales du bloc communal.

Le projet de loi de finances reprend l'idée de la **création d'un fonds d'aide à l'investissement local** de 800 M€, au bénéfice des communes et des groupements à fiscalité propre. Son financement est assuré au sein de l'enveloppe des concours financiers de l'Etat.

Le gouvernement présente une nouvelle tentative d'intégration du **fonds de compensation de la TVA** dans l'enveloppe.

Toutes ces annonces sont financées par des transferts à l'intérieur de l'enveloppe des concours financiers de l'Etat, autrement dit sans apport supplémentaire du budget de l'Etat. Les collectivités territoriales financent intégralement toutes ces mesures.

#### **b. Autres mesures du PLF 2016**

Le plafond du **taux de la cotisation obligatoire versée au CNFPT** par les employeurs territoriaux passerait de 1 % à 0.8 %.

Le **fonds de soutien aux collectivités territoriales et aux établissements publics de santé ayant contracté des emprunts toxiques** est doublé. Son financement est assuré par une majoration de la taxe mise en œuvre à cet effet.

A ce stade, ces dispositions ne sont que des propositions du Gouvernement, soumises au jeu classique des refus et amendements parlementaires.

## **II – CADRE FINANCIER DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA VILLE**

Au préalable d'une vision détaillée des orientations budgétaires pour 2016, l'observation de l'évolution des grands indicateurs financiers de la commune est incontournable pour mesurer les choix financiers opérés à l'occasion de chaque cycle budgétaire.

L'anticipation des difficultés à venir et des enjeux du territoire doivent être intégrés dès à présent dans les perspectives de plus en plus délicates à bâtir et de plus en plus mouvantes en fonction des annonces gouvernementales.

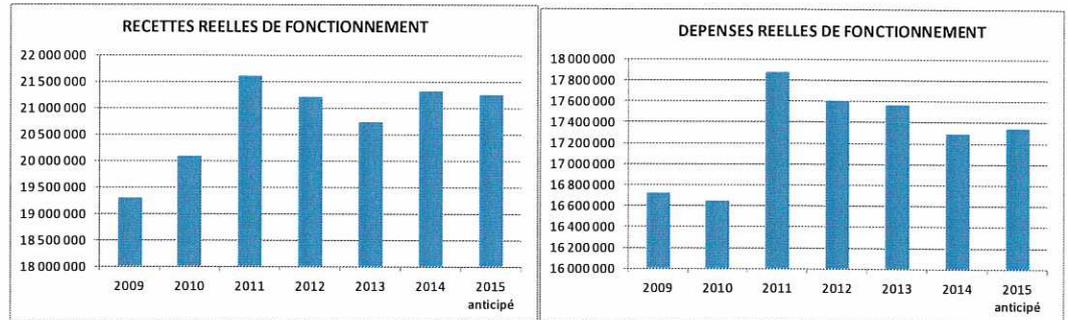
La situation financière de la collectivité, à travers l'autofinancement, sera également appréciée à travers les ratios financiers établis par la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et présentés depuis 2013 devant l'assemblée délibérante.

Conformément aux attentes d'un DOB, un état des lieux de la dette sera dressé.

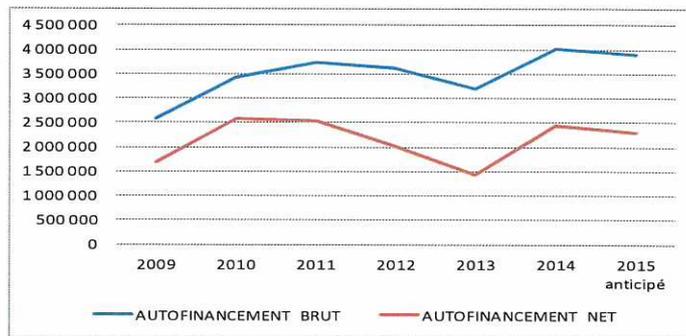
### A. Un autofinancement à préserver

Ce premier indicateur mesure la capacité de la commune à dégager de la section de fonctionnement une somme suffisante à la couverture de l'annuité d'emprunt; le solde marquant la capacité contributive au financement des opérations d'investissement.

Établis à partir des comptes administratifs et d'une anticipation à fin 2015, ces graphiques confirment la politique de gestion des dépenses publiques, qui s'est accentuée en 2014. À première lecture, les recettes ont été sensiblement améliorées sur 2014, mais cela masque des niveaux de réalisations exceptionnels sur certains postes.



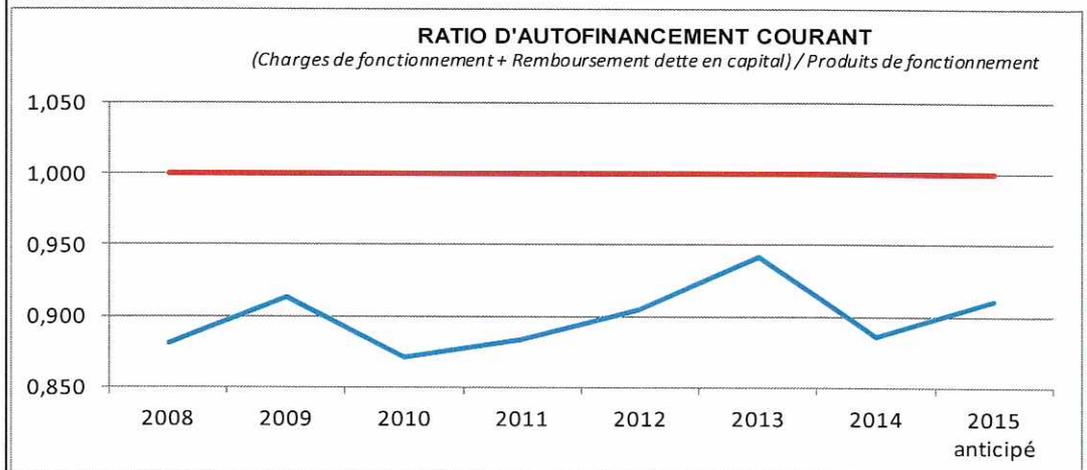
Après un recul en 2013, l'autofinancement 2014 a été sensiblement plus conséquent, ce qui a permis notamment d'assurer le financement de la sortie de l'emprunt libellé en francs suisses.



### RATIOS DGFIP

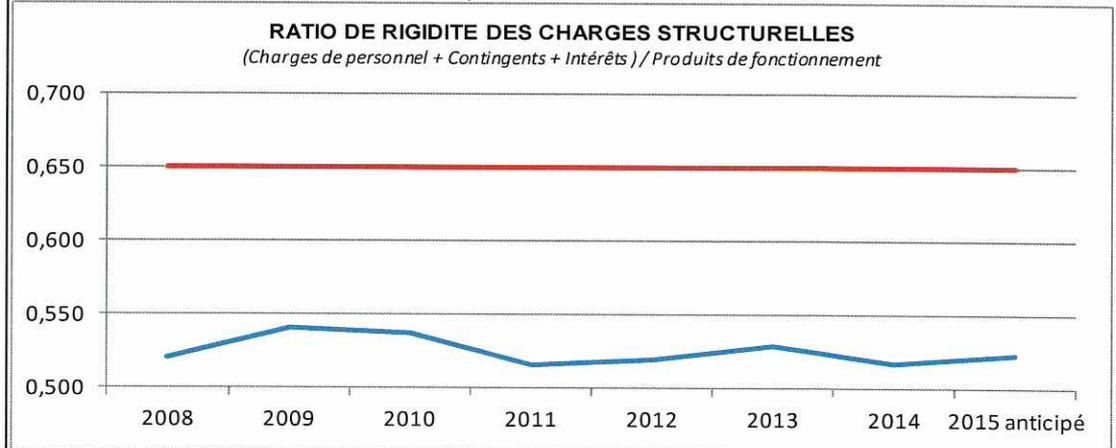
La DGFIP calcule deux ratios pour mesurer les marges de manœuvre des collectivités :

1 - Le **coefficient d'autofinancement courant**, évaluant la part des recettes de fonctionnement consacrée aux dépenses de fonctionnement et au remboursement de la dette; autrement dit l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements :



*Renouant, à fin 2014, à un niveau inférieur à la barre des 0.90, ce ratio ne doit pas masquer la volatilité de certaines ressources. Aussi, l'effort sur les dépenses de fonctionnement est une réalité dans un contexte certain de resserrement des financements, directs ou indirects.*

2 - Le **coefficient de rigidité des charges structurelles**, mesurant la marge de manœuvre budgétaire d'une collectivité à travers le poids des charges les plus rigides et les plus difficilement compressibles :



*Bien que le seuil d'alerte soit très éloigné, la tendance baissière des produits de fonctionnement, du moins dans leur noyau dur, est avérée. A cela s'ajoute une maîtrise incomplète de la masse salariale, en raison de mesures nationales imposées par le Gouvernement sur les cotisations patronales ou sur les revalorisations de grilles indiciaires.*

Pour l'avenir, comment préserver un autofinancement suffisant à la couverture de la dette, et au développement du territoire ? Alors que la gestion des collectivités territoriales est régulièrement pointée du doigt, les contraintes financières imposées par les mesures nationales obèrent durablement la capacité financière de la commune.

Par les seuls aspects de participation au redressement des finances publiques (gel des dotations et diminution de l'enveloppe) et de renforcement de la péréquation en direction des territoires les plus défavorisés (FPIC et réforme de la DGF), les concours financiers de l'Etat à la commune de Pornichet auront quasiment disparus à horizon 2017.

Pour y faire face, la Ville a engagé, dès 2014, une démarche interne d'optimisation de ses dépenses de fonctionnement, à travers un plan de progrès des services municipaux : mutualisation des achats, marchés à bons de commandes, réflexion sur les niveaux de services, gestion prévisionnelle des effectifs, ... Cependant, la réflexion devra rapidement se poursuivre sur les modes de gestion et d'exploitation des services publics et de l'adéquation ressources-moyens. Bien que la priorité de l'équipe municipale porte sur la maîtrise totale des dépenses courantes, une réflexion globale sur les recettes est également menée.

En termes de dépenses, les charges à caractère général sont en nette décroissance à nouveau en 2016. Pour assurer un autofinancement suffisant, elles devront suivre une trajectoire baissière de 5 % en 2017, puis 2 % au-delà.

Par contre, ces efforts sont en partie atténués par l'annonce de la revalorisation des grilles indiciaires de l'ensemble des fonctionnaires à compter de 2017. Les contours de cette réforme n'étant pas à ce jour connus, son évaluation est impossible, mais pèsera sensiblement sur le niveau de la masse salariale.

Indépendamment de cette perspective, la gestion prévisionnelle des effectifs, qui est une mise en place, évalue les modalités de remplacement ou pas des départs à la retraite sur les prochaines années. Dès 2015, l'ensemble des départs n'est pas remplacé, en raison notamment des nouvelles méthodes de travail (ex: équipements, dématérialisation) et de l'optimisation des services.

En tenant compte de toutes ces hypothèses, l'autofinancement de la commune confirmera la baisse annoncée dès 2014, à l'échelle de toutes les collectivités territoriales, par les associations d'élus locaux. L'impact sur la capacité à entretenir le patrimoine communal et à maintenir l'attractivité du territoire ne sera pas neutre.

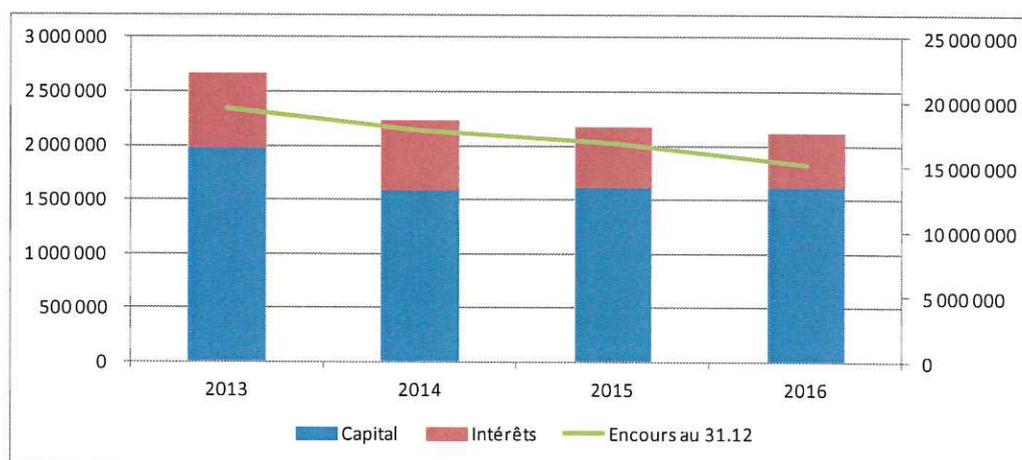
## B. Un endettement à maîtriser

### 1. Par une diminution de l'encours

En 2015, la commune a fait le choix de renégocier l'emprunt libellé en francs suisses, suite à la décision de la banque centrale suisse de ne plus soutenir la parité Euro/Francs suisses. Cela a eu pour conséquences directes de désensibiliser l'emprunt et de cristalliser l'écart de change, soit une majoration de l'encours de 571 K€.

Au 31 décembre 2015, l'encours de dette estimé est 16.8 M€.

La stratégie pour 2016 va porter sur la poursuite du désendettement de la collectivité, dans la perspective d'accroître les marges de manœuvre. La gestion active de la dette permettra de saisir toutes les opportunités de gestion du stock et de diminution de la charge financière, tout en tenant compte des caractéristiques des contrats.



Sur 2016, au stade des orientations budgétaires, l'encours diminuera au rythme des amortissements contractuels, soit 1.6 M€. A fin 2016, le stock de dette s'établira au maximum à 15.2 M€.

### 2. Par une structure de dette adaptée

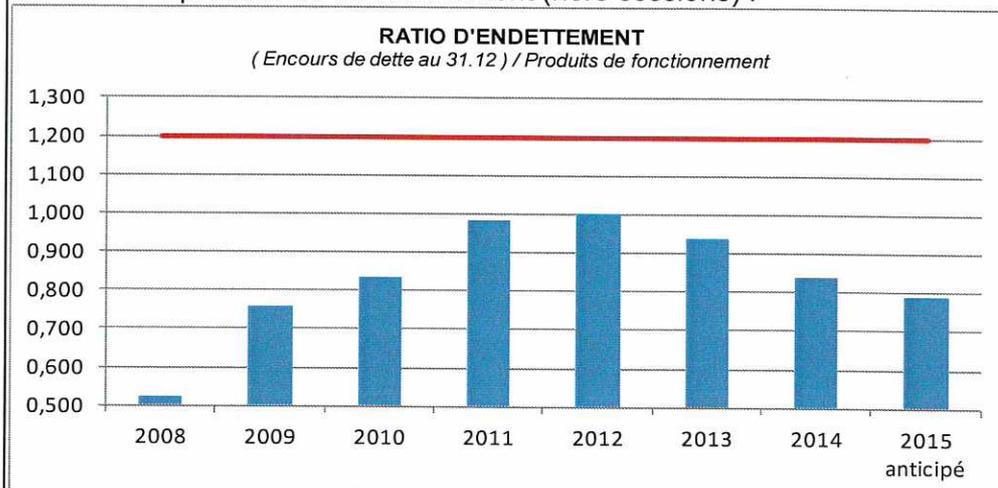
Au 31 décembre 2015, la structure de la dette du budget principal présentera toujours une part significative en taux fixe : 72 % contre 28 % en taux variable.

Le coût moyen prévisionnel de la dette est estimé à fin 2015 à 2.99 %.

En application de la charte "Gissler", depuis l'opération de renégociation de l'emprunt en francs suisses, le niveau de risque de la dette de la Ville n'excède pas la côte 1B.

**RATIO DGFIP**

La DGFIP mesure à travers le **ratio d'endettement**, le poids de l'encours de la dette sur les produits de fonctionnement (hors cessions) :



En raison de l'absence de nouveaux contrats d'emprunts depuis 2012, et du niveau de réalisation des produits de fonctionnement, le ratio d'endettement s'établit à 0.84 contre 0.94 en 2013.

### III – DOB 2016 : PRESENTATION DES GRANDS AGREGATS

Les orientations budgétaires pour 2016 ont été formalisées en tenant compte de l'évolution des charges et produits dépendants de dispositions nationales, et plus particulièrement en anticipant leur incidence sur les marges de manœuvre futures de la collectivité.

Le contexte financier et budgétaire 2016 de la commune est impacté par :

- L'instauration d'un dialogue de gestion à l'échelle de tous les services, avec une réflexion tournée vers le contrôle de gestion,
- La poursuite des baisses des dotations de l'Etat pesant à nouveau sur les marges de manœuvre de la commune, en détournant une partie des efforts de gestion du quotidien des Pornichétins,
- La création de la société publique locale, Pornichet la Destination, confirmant une démarche de rationalisation et d'optimisation des acteurs à disposition de la richesse et de l'attractivité du territoire,
- La poursuite des coopérations avec l'intercommunalité, avec une attention particulière à la définition du schéma de mutualisation et des priorités d'investissement.

En tenant compte de l'ensemble de ces périmètres, le cadre des orientations budgétaires soumis au débat s'inscrit dans la continuité de la démarche engagée depuis 2014 :

- **Ne pas recourir au levier fiscal** en 2016 : les taux des impôts locaux seront reconduits au niveau de 2015,
- **Préserver un autofinancement suffisant** à la couverture du remboursement de la dette, par une maîtrise stricte des charges de fonctionnement,
- **Mettre en œuvre un programme d'investissement** à destination des Pornichétines et Pornichétins, intégralement **autofinancé**.

Etant donné les annonces sporadiques du Gouvernement, mais aux réalités onéreuses, la notion d'anticipation est impérieuse pour maintenir des décisions financières opportunes.

Les arbitrages budgétaires n'étant toutefois à ce stade pas finalisés, ces estimations ne sont données qu'à titre purement indicatif.

## A. Formation de l'autofinancement

### a. Recettes réelles de fonctionnement

	BP 2015	DOB 2016 " périmètre 2015"	Evolution/BP 2015		Effet SPL	DOB 2016 "nouveau périmètre"	Evolution/BP 2015	
			en K€	en %			en K€	en %
<b>70 - Produits des services et du domaine</b>	<b>759</b>	<b>769</b>	<b>10</b>	<b>1,3%</b>		<b>769</b>	<b>10</b>	<b>1,3%</b>
Redevances et recettes d'utilisation du domaine public	141	151	10			151	10	7,1%
Redevances et droits des services	595	595	0			595	0	0,0%
Autres produits	23	23	0			23	0	0,0%
<b>73 - Impôts et taxes</b>	<b>16 767</b>	<b>17 080</b>	<b>313</b>	<b>1,9%</b>		<b>17 080</b>	<b>313</b>	<b>1,9%</b>
Contributions directes	10 780	11 076	296			11 076	296	2,7%
Reversement CARENE	2 187	2 203	16			2 203	16	0,7%
Autres impôts et taxes	3 800	3 801	1			3 801	1	0,0%
<b>74 - Dotations et subventions</b>	<b>2 906</b>	<b>2 386</b>	<b>-520</b>	<b>-17,9%</b>		<b>2 386</b>	<b>-520</b>	<b>-17,9%</b>
DGF	1 847	1 330	-517			1 330	-517	-28,0%
Autres dotations et compensations	384	403	19			403	19	4,9%
Subventions et participations	675	653	-22			653	-22	-3,3%
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>153</b>	<b>145</b>	<b>-8</b>	<b>-5,2%</b>		<b>145</b>	<b>-8</b>	<b>-5,2%</b>
<b>013 - Atténuations de charges</b>	<b>159</b>	<b>190</b>	<b>31</b>	<b>19,5%</b>		<b>190</b>	<b>31</b>	<b>19,5%</b>
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>34</b>	<b>30</b>	<b>-4</b>	<b>-11,8%</b>		<b>30</b>	<b>-4</b>	<b>-11,8%</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (A)</b>	<b>20 778</b>	<b>20 600</b>	<b>-178</b>	<b>-0,9%</b>	<b>0</b>	<b>20 600</b>	<b>-178</b>	<b>-0,9%</b>

A périmètre constant, les recettes réelles de fonctionnement devraient s'établir à 20.6 M€, soit en retrait de près de 1 % en comparaison du budget primitif 2015.

Exceptions faites de quelques ajustements mineurs, la variation attendue résulte principalement de 2 postes :

- Les contributions directes (taxe d'habitation et taxes foncières) progressent sous l'effet combiné de la revalorisation annuelle des bases (anticipé sur la base de 2015, soit +0.9 %) et de la variation physique des bases (hypothèse de 1 %). Cela représente près de 300 K€ de produits supplémentaires,
- La dotation globale de fonctionnement diminuera de 517 K€ en 2016, en raison de la participation au redressement des finances publiques, de la montée en puissance de la péréquation et de la réforme de la DGF.

### b. Dépenses réelles de fonctionnement

	BP 2015	DOB 2016 " périmètre 2015"	Evolution/BP 2015		Effet SPL	DOB 2016 "nouveau périmètre"	Evolution/BP 2015	
			en K€	en %			en K€	en %
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>4 317</b>	<b>3 739</b>	<b>-578</b>	<b>-13,4%</b>	<b>258</b>	<b>3 997</b>	<b>-320</b>	<b>-7,4%</b>
<b>012 - Charges de personnel</b>	<b>9 849</b>	<b>9 921</b>	<b>72</b>	<b>0,7%</b>	<b>99</b>	<b>10 020</b>	<b>171</b>	<b>1,7%</b>
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 280</b>	<b>2 250</b>	<b>-30</b>	<b>-1,3%</b>	<b>-300</b>	<b>1 950</b>	<b>-330</b>	<b>-14,5%</b>
Subventions aux associations	1 115	1 085	-30		-300	785	-330	-29,6%
Contributions et contingents	825	825	0			825	0	0,0%
CCAS	130	130	0			130	0	0,0%
Autres	210	210	0			210	0	0,0%
<b>66 - Charges financières</b>	<b>622</b>	<b>503</b>	<b>-119</b>	<b>-19,1%</b>		<b>503</b>	<b>-119</b>	<b>-19,1%</b>
<b>014 - Atténuations de produits</b>	<b>381</b>	<b>433</b>	<b>52</b>	<b>13,6%</b>		<b>433</b>	<b>52</b>	<b>13,6%</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>526</b>	<b>526</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>-57</b>	<b>469</b>	<b>-57</b>	<b>-10,8%</b>
<b>68 - Dotations aux provisions</b>	<b>5</b>	<b>75</b>	<b>70</b>	<b>1400,0%</b>		<b>75</b>	<b>70</b>	<b>1400,0%</b>
<b>022 - Dépenses imprévues</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>		<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (B)</b>	<b>17 994</b>	<b>17 461</b>	<b>-533</b>	<b>-3,0%</b>	<b>0</b>	<b>17 461</b>	<b>-533</b>	<b>-3,0%</b>

A périmètre constant, les dépenses réelles de fonctionnement décroissent de 3 %, ce qui représentent un recul de 533 K€. Pour rappel, la loi de programmation des finances publiques prévoit un objectif d'évolution de la dépense publique locale de 1.3 % pour la section de fonctionnement des communes.

Au global, la création de la SPL est neutre sur la section de fonctionnement, mais faussent la lecture des variations à l'échelle des chapitres budgétaires. Le volet "animations" de l'office de tourisme sera repris à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 par la commune, ce qui se traduit par l'intégration des agents en charge des animations et des différentes dépenses directes. La subvention est diminuée à due concurrence. La gestion du parc paysager sera reprise à la même date.

Des charges à caractère général en baisse de 13.4 % ? L'instauration d'une démarche de dialogue de gestion induite par la réflexion autour du plan de progrès, la montée en puissance des groupements de commande, une négociation systématique des conditions économiques des contrats en corrélation avec une meilleure définition des besoins, un élargissement de recours aux marchés pluriannuels, ... sont autant de pistes développées dès 2015.

A missions constantes, des charges de personnel marquées par une évolution de 0.7 % ?

Au même titre que la progression des concours financiers de l'Etat, la masse salariale dépend pour partie de mesures nationales sur les charges patronales notamment. La maîtrise de la masse salariale dépend donc de décisions sur les recrutements, en partie lors de départs à la retraite, mais aussi de la déprécarisation des agents. Cette évolution de 0.7 %, inférieure au glissement vieillesse technicité, traduit l'effort d'optimisation mené par les services municipaux.

Les autres charges de gestion courantes sont reconduites sur les bases des montants attribués en 2015, avec prise en compte des éventuelles révisions.

L'évolution des atténuations de produits provient de la progression du FPIC, conformément à la loi de finances pour 2015. A ce stade, la proposition du PLF 2016 n'a pas été intégrée.

#### **a. Autofinancement net**

	BP 2015	DOB 2016	Evolution/BP 2015	
			en K€	en %
Recettes réelles de fonctionnement (A)	20 778	20 600		
Dépenses réelles de fonctionnement (B)	17 994	17 461		
<b>Epargne brute (=A-B)</b>	<b>2 784</b>	<b>3 139</b>	<b>355</b>	<b>12,8%</b>
- Remboursement annuel de capital	-1 594	-1 619		
<b>Epargne nette ou autofinancement</b>	<b>1 190</b>	<b>1 520</b>	<b>330</b>	<b>27,7%</b>

L'épargne brute évolue favorablement du fait d'une diminution des dépenses de fonctionnement plus rapide que celle des recettes. Aussi, les mesures engagées à travers le plan de progrès des services municipaux permettent à la commune de ne pas être en situation d'effet ciseau.

Après couverture du remboursement annuel de la dette, l'épargne nette ou autofinancement net ressort à 1.52 M€, soit en amélioration de 330 K€ en comparaison du BP 2015.

Pour autant, cet affichage ne doit pas masquer la réalité de la tendance baissière pesant sur les budgets communaux. Le retrait de l'Etat est une réalité dont la limite connue est 2017. Et après ?

Les efforts de gestion réalisés par les services, dans le cadre de cette nouvelle préparation budgétaire, confirment la capacité des élus locaux à adapter leurs décisions aux réalités économiques, dans une volonté de gestion durable et maîtrisée de nos finances.

Pendant, la situation n'est pas idyllique et il ne peut être imaginé une pérennité d'un tel effort baissier, sans influencer à terme sur la qualité et le niveau du service public. La volonté de la ville reste d'agir en priorité sur la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, tout en maintenant ses services à la population.

Soutenir l'économie nationale dépend également de la capacité à investir.

## B. Capacité d'investissement

CAPACITE D'INVESTISSEMENT	DOB 2016
<b>Epargne nette ou autofinancement</b>	<b>1 520</b>
<b>Ressources propres</b>	<b>880</b>
FCTVA	700
Taxe d'aménagement/Taxe locale d'équipement	130
Amendes de police	50
<b>Subventions d'investissement</b>	<b>913</b>
<b>Cessions d'immobilisations</b>	<b>2 972</b>
<b>Emprunt</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL CAPACITE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 285</b>

Pour 2016, la capacité d'investissement disponible à la mise en œuvre du plan d'actions municipales 2014-2019 ressort à 6.285 M€, et ce sans recourir au financement par emprunt.

Cette capacité d'investissement participera aux gros entretiens du patrimoine communal, à l'engagement et à la poursuite d'opérations structurantes. A ce titre, sont concernées la construction de la salle de sports et la finalisation de l'aménagement du quartier Gare-Mazy-De Gaulle.

Ainsi, s'achève la présentation des orientations budgétaires pour 2016, dont le contenu pourrait évoluer d'ici l'approbation du budget primitif au rythme des discussions du projet de loi de finances au Parlement.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du débat d'orientations budgétaires pour 2016.

**Le Conseil Municipal prend acte du débat d'orientations budgétaires pour 2016.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR